

## Sigles des structures de santé

ARS : Agence Régionale de Santé. Etablissement public administratif de l'Etat chargé de la mise en œuvre de la politique de santé dans les régions.

CHR : Centre Hospitalier Régional

USLD : Unité de soins de longue durée USC : Unité de soins continus

SSR : Centre de soins de suite et de réadaptation

HL : Hôpital Local

HAD : Hôpital à Domicile. Structure de soins alternative à l'hospitalisation qui permet d'assurer au domicile des soins médicaux et paramédicaux lourds. A l'HAD de Nantes : 140 salariés, 250 patients et leurs proches pris en charge quotidiennement (chiffres début 2023). Créée en 1979.

SSIAD : Service Soins Infirmiers à Domicile. Service médico-social qui intervient au domicile des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes de moins de 60 ans atteintes de pathologie chronique afin de leur dispenser des soins infirmiers et des soins d'hygiène.

COMPAS : Coordination Mutualisée de Proximité pour l'Appui et le Soutien (antérieurement RESPAVIE, créée en 1999, qui a fusionné avec le réseau cancérologie). C'est un réseau qui a pour objectif de développer la pratique et la culture des SP sur la région nantaise, à domicile, ainsi qu'en établissements de santé et d'hébergement auprès des patients atteints de maladies graves, évolutives ou en fin de vie, des proches, des professionnels. Avec pour missions :

- accompagner, soulager, soutenir, conseiller, orienter, former
- faciliter l'accès aux soins, mais n'assure pas les soins
- aider à la réflexion éthique.

USP : Unité de Soins Palliatifs (à Nantes 11 lits à l'Hôpital Laennec, et 18 lits à Maison de Nicodème) . Les critères d'admission sont établis pour favoriser une offre de soins destinée aux situations les plus complexes et/ou les plus difficiles.

EMSP : Equipe Mobile de Soins Palliatifs. Apporte une aide, un soutien, une écoute active et des conseils aux soignants qui prennent en charge des patients en fin de vie (CHU Nantes, Confluent, CH Ancenis, CH Chateaubriant, ERSPP, ICO, Compas)

ERSPP : Equipe Ressource en Soins Palliatifs Pédiatriques

LISP : Lit Identifié Soins Palliatifs. Situés au sein d'un service d'hospitalisation non totalement dédié aux SP. Les soignants habituels assurent la continuité des soins et la mise en marche de la démarche palliative, sous les conseils de l'EMSP.

IDE : Infirmière Diplômée d'Etat

Cadre de Santé : IDE ayant une mission de management d'équipes et d'organisation, mission de responsabilité d'un projet, d'expert, accompagnement des étudiants en stage, mission de gestion des risques.

## Sigles des structures de santé

**Infirmière Référente** : Elle s'inscrit dans l'équipe d'encadrement, a un rôle essentiel dans l'organisation du prendre soin des résidents. Elle se situe à l'interface du soin et de l'accompagnement.

**AS** : Aide-Soignant

**ASG** : Assistant de Soins en Gériatrie. AS ou AMP qui a fait une formation spécifique.

**AMP** : Aide Médico-Psychologique. Professionnel paramédical exerçant une fonction d'accompagnement et d'aide dans les actes de la vie quotidienne (soins de bien-être et d'hygiène).

**CDU** : Commission des Usagers. A pour missions de veiller aux droits des usagers, de faciliter leurs démarches et de contribuer à l'amélioration de la prise en charge des malades en associant les représentants des usagers.

Des bénévoles JALMALV sont représentants des usagers dans certains établissements (Le Bois Rignoux à Vigneux, l'HAD de Nantes et de Cholet, St Augustin à Santé Atlantique, Clinique Jules Verne, Centre de réadaptation de l'Estuaire, Centre de réadaptation du Confluent, Maison de Nicodème). Chaque année la CDU rédige un rapport qui est présenté en conseil d'administration de l'établissement de santé. Le rapport et ses conclusions sont transmis à l'ARS.

**EHPAD** : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.

Structure médicalisée ayant vocation à accueillir des personnes de plus de 60 ans dépendantes ou en perte d'autonomie. Sa création est soumise à une procédure d'autorisation préalable conjointe du Conseil Général et de l'ARS. Une convention tripartite pluriannuelle, pour cinq ans, est conclue entre l'Etat et le Conseil Général fixant les objectifs de qualité de la prise en charge des résidents et les moyens financiers de fonctionnement. Cette signature permet à l'établissement de bénéficier de financements en contrepartie d'obligations juridiques et du respect de normes rigoureuses.

**CVS** : Conseil de Vie Sociale. Obligatoire dans les EHPAD, c'est un dispositif permettant de mieux prendre en compte les attentes des résidents et de leurs familles pour faire évoluer l'organisation collective d'un établissement. Il comprend des représentants des résidents, des familles, du personnel et du conseil d'administration de l'établissement.

Le CVS se réunit au moins trois fois/an pour donner son avis et faire des propositions dans différents domaines (organisation intérieure de la vie quotidienne, services thérapeutiques, activités, animations, tarifs...). Il est possible de demander une copie des comptes-rendus de séances du CVS.

**UPAD** (Unités pour les Personnes Agées Désorientées) Propose un hébergement dans les EHPAD, des soins, et des activités adaptées pour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée ayant des troubles du comportement sévères.

**PASA** Pôle d'activités et de soins adaptés. Est une structure thérapeutique pour stimuler des personnes résidentes ou non, moyennement désorientées. C'est aussi un lieu spécifique dans l'EHPAD, mais ce lieu n'est utilisé que dans la journée, ce n'est pas un lieu d'hébergement.

## Sigles des structures de santé

**Grille AGGIR** : Autonomie Gérontologie Groupe Iso-Ressources. Outil permettant d'évaluer le degré de perte d'autonomie ou le degré de dépendance physique ou psychique d'une personne âgée. Il existe 6 groupes Iso-ressources allant du GIR 1 (personnes les plus dépendantes) au GIR 6 (personnes les plus autonomes). Cette grille sert de support pour déterminer l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

**GMP** : GIR Moyen Pondéré. Coefficient qui est calculé à partir de l'ensemble des GIR des résidents et qui donne le niveau moyen de dépendance des résidents. Il permet à l'établissement de percevoir des moyens en conséquence.

**Médecin coordonnateur** : Salarié de l'EHPAD compétent en gérontologie. Il répond à un objectif de santé publique garantissant une meilleure prise en charge et une maîtrise adaptée des dépenses de santé. Avec l'équipe soignante il définit les priorités de soins, facilite la coordination avec les médecins traitants. Il contribue à la formation gérontologique continue du personnel et donne un avis sur les admissions et les critères d'évaluation des soins.

Septembre 2023